**Direction de l'éducation nationale**
Circonscription Dijon Ouest
11b - boulevard Rembrandt
BP 56 062
21 060 DIJON cedex

Dijon, le 7 septembre 2015

L'IEN de Dijon Ouest

à Mesdames et Messieurs les Enseignants
S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs des Écoles

# Note d'information
# Année scolaire 2015-2016

**Tableau d'émargement**

| Classes | Nom et émargement | Classes | Nom et émargement |
|---|---|---|---|
| **1** | | **8** | |
| **2** | | **9** | |
| **3** | | **10** | |
| **4** | | **11** | |
| **5** | | **12** | |
| **6** | | **13** | |
| **7** | | **14** | |

Les personnels effectuant des remplacements ponctuels ont souvent du mal à prendre connaissance des informations transmises par la circonscription ou par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or (DSDEN 21). Je demande aux directeurs de bien vouloir veiller à ce que celles-ci leur soient communiquées lors des remplacements effectués dans leur école.

| | |
|---|---|
| Alain NIERMONT | Inspecteur de l'Éducation Nationale |
| Martine GRAPIN | Secrétaire de la circonscription (☎ 03 45 21 52 05) |
| Jean-Christophe VAILLAUT | Conseiller pédagogique de circonscription (☎ 03 45 21 52 10) |
| Nathalie WOUSCHIL | Conseillère pédagogique de circonscription (☎ 03 45 21 52 25) |
| Olivier DUPUY | Animateur Tice (☎ 03 45 21 52 33 ) |
| Jean Baptiste DURAND | Coordonnateur du REP (☎ 03 80 41 48 56 ) |
| Emily LYOTARD | Enseignante référent ASH (☎ 06 79 25 62 37) |
| Pascale SOILLY | Enseignante référent ASH (☎ 06 86 06 16 77) *pour les écoles J Jaurès 1 et 2 et J. Baker* |
| François SIDNEY | Assistant de prévention (☎ 03 45 62 75 12) |

SOMMAIRE :

I. ORGANISATION DE L'ANNEE SCOLAIRE
II. ADMINISTRATION DES PERSONNES ET DES ECOLES
III. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

FICHIERS JOINTS :
annexe n°1 : Service civique : Champs des missions
annexe n°2 : Service civique : Étapes de la rédaction d'une mission

# I. ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE

## I-1 Préparation de la rentrée scolaire : (*BO n° 23 du 4 juin 2015)*

Notre Ministre, madame Vallaud-Belkacem, a rappelé le maintien de la priorité accordée à l'école primaire. Cette année, pas moins de 65 milliards d'euros sont consacrés au primaire et au secondaire.

La refondation de l'école de la République entre dans sa troisième année. Il s'agit d'une phase de consolidation, au cours de laquelle l'enjeu, va être de donner à voir les pratiques qui changent.

**La première priorité, c'est de faire réussir tous les élèves et de leur faire acquérir les connaissances et compétences fondamentales.**

Il s'agit de concentrer notre attention sur les dispositifs pédagogiques qui permettent aux élèves de surmonter leurs difficultés Chacun doit se mobiliser pour que chaque dispositif soit pertinent et fasse l'objet d'une véritable réflexion pédagogique. Dans ce cadre, je rappelle que la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires n'aura de sens, que si un vrai travail se fait, dans chaque école, pour que les enseignements soient organisés de façon à ce que les temps d'apprentissage soient les plus efficaces. Il convient de valoriser l'efficacité pédagogique de la cinquième matinée.

**La deuxième priorité est de rendre notre école plus juste.**

La réforme emblématique de cette politique est la réforme de l'éducation prioritaire. Cette dernière ne doit pas être celle d'une cartographie mais celle de véritables avancées pédagogiques et d'une organisation toute entière dédiée à l'accompagnement des élèves. Les actions initiées en ce sens, l'an passé, seront poursuivies.

**La troisième priorité, c'est de réussir la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.**

Suite aux évènements tragiques de janvier 2015, vous vous êtes montrés à la hauteur de la situation. J'insiste néanmoins, sur quelques-unes des mesures « phares » de cette année scolaire :

- Mettre en place un parcours citoyen, dès cette rentrée, constitué notamment du nouvel enseignement moral et civique. (BO spécial n°6 du 25 juin 2015)
- Porter une pédagogie de la laïcité auprès des élèves, à laquelle les parents doivent être associés. Ils doivent désormais signer la Charte de la laïcité à l'école (annexée au règlement intérieur de l'école)
- Prévoir un axe « Promouvoir les valeurs de la République » dans les futurs projets d'école : un avenant pour 2015-16 et une réécriture en 2016-17 (en lien avec la parution des nouveaux programmes).
- Faire appel à la réserve citoyenne, si nécessaire, pour une mise en œuvre d'actions concrètes.
- Informer la circonscription des projets élaborés à l'occasion de la « journée de la laïcité », qui se déroulera le 9 décembre 2015.

## I-2 Accueil des volontaires pour le service unique universel :

Dans le cadre de la mise en œuvre du service civique, il sera possible d'accueillir de jeunes volontaires (16-25 ans) dans les écoles.

Les missions qui leur seront confiées, doivent offrir un cadre motivant, utile et formateur, dans des actions qui répondent aux besoins de la société et à ses défis notamment sociaux et environnementaux. **(annexe n°1).**

Le volume horaire d'activité du contrat d'engagement est de 30h semaine. **Les volontaires n'ont pas vocation à exercer seuls auprès des élèves.**

En aucun cas, ce dispositif ne doit être utilisé comme une substitution à des actions relevant d'une profession réglementée (enseignant, ATSEM,,.....)

Les contrats sont établis pour une durée de 6 à 8 mois et seront signés dès le mois d'octobre. C'est pourquoi, les projets doivent remonter à la circonscription avant le 18 septembre, afin d'avoir le temps d'examiner la conformité des propositions. Pour ce faire, **un cadre vous est fourni (annexe n°2)**.

Dès que l'avis favorable sera rendu, il conviendra de saisir l'offre sur le site de l'agence civique, pour que les jeunes volontaires intéressés puissent se positionner.

Chaque jeune volontaire bénéficiera d'un tuteur, dans l'école, et d'une formation : PSC1 et formation civique et citoyenne.

Tous les renseignements sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.service-civique.gouv.fr

**I-3 Les programmes d'enseignement :**

Suite à la phase de consultation concernant les projets de programmes pour l'école élémentaire et le collège, le conseil supérieur des programmes a retravaillé les projets. Ils seront publiés en début d'année scolaire et entreront en vigueur à la rentrée 2016.

Les programmes déclinent et précisent les objectifs définis par le nouveau socle commun. Ils doivent permettre une acquisition progressive des connaissances et compétences de chaque élève, au sein des 3 cycles de la scolarité obligatoire : CP-CE1-CE2 / CM1-CM2-6ème / 5ème–4ème-3ème .

La tenue des prochains conseils école-collège constituera l'occasion d'organiser des échanges inter-degrés sur ce thème.

En parallèle, un ensemble de ressources pédagogiques sera produit et mis en lien sur eduscol, avant la fin de l'année scolaire en cours.

**I-4 Les évaluations CE2 :**

Une évaluation du niveau des élèves, à des fins diagnostiques, est mise en place cette année, au début de la classe de CE2, afin d'aider les équipes d'école à identifier les difficultés individuelles et à mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant (différenciation, soutien au sein de la classe, APC, groupes de besoin en décloisonnement, PPRE, appui du RASED, PDMQDC,....).

A cet effet, une proposition d'exercices, traitant des domaines de maîtrise de la langue et des mathématiques, est mise en ligne sur eduscol. http://eduscol.education.fr/pid33060/banqu-outils-pour-l-evaluation.html

Issus d'épreuves étalonnées, validées sur des échantillons nationaux, les exercices proposés sont centrés sur les compétences mises en jeu dans les apprentissages, indépendamment des méthodes pédagogiques employées.

Chaque item propose une indexation selon 4 niveaux de difficulté :

- les acquis de bases (niveau 1 : taux de réussite supérieur à 80%)
- les acquis approfondis (niveau 2 : taux de réussite compris entre 50% et 80%)
- les acquis remarquables (niveau 3 : taux de réussite compris entre 20% et 50%)
- les acquis remarquables experts (niveau 4 : taux de réussite inférieur à 20%)

Des livrets complètent la banque mise en ligne. Chacun propose une sélection de 70 items, combinés par domaine disciplinaires selon des modalités différentes. 4 à 5 séquences d'évaluation sont proposées, en français et mathématiques, pour une durée de passation de 35 minutes environ, par séquence.

La passation se déroulera dans les premières semaines de l'année scolaire de CE2, au moment choisi par l'enseignant.

Si les enseignants sont libres de leur choix d'items, en revanche, ils ont obligation d'en proposer à leurs élèves. De même, les livrets mis en ligne ont valeur de simple proposition « clef en main ». Les enseignants peuvent les utiliser ou constituer leurs propres combinaisons.

Les résultats des évaluations ne seront pas transmis au plan national. C'est à chaque équipe de se saisir de ces derniers, afin d'orienter l'action pédagogique des maîtres. L'association à la réflexion, des maîtres PDMQDC et des membres des RASED est à privilégier, partout où cela est possible.

Il est également important que l'équipe de circonscription puisse avoir accès aux résultats des écoles, ainsi qu'à la base des items proposés aux élèves.

**I-5 Élections des représentants des parents d'élèves : (BO n°25 du 18 juin 2015, documents départementaux transmis le 1 septembre 2015)**

J'attire l'attention des directeurs sur l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

Les élections se dérouleront l**e vendredi 9 octobre 2015**.

Toutes les informations concernant l'organisation et le déroulement des élections sont disponibles dans la circulaire départementale qui vous a été directement envoyée par les services de la DSDEN.

Pour mémoire, la remise du matériel de vote aux parents électeurs : **6 jours au moins avant la tenue du scrutin, soit le 3 octobre 2015, au plus tard.**

La saisie des résultats s'effectuera par le directeur d'école du **10 au 14 octobre 2015 inclus sur l'application nationale ECECA (Élections aux Conseils d'écoles et Conseils d'Administration).**

## II. ADMINISTRATION DES PERSONNES ET DES ECOLES

### II-1 Programme d'actions de formation :

Chaque enseignant doit consacrer 18 heures aux animations pédagogiques.

Comme l'année précédente, les inscriptions se déroulent par le biais du site GEDAP. Un mode d'emploi est téléchargeable pour vous guider dans vos démarches d'inscription. http://ien21-ouest.ac-dijon.fr/article63.html

J'attire votre attention sur la nécessité d'indiquer votre (ou vos) niveau(x) de classe afin de pouvoir accéder aux animations qui vous concernent.

Pour les directeurs, la possibilité leur est toujours offerte de retirer 3 heures des animations afin de les remplacer par les réunions dédiées aux directeurs (3 rencontres de 1h, tout au long de l'année scolaire). De même, les enseignants ont la possibilité de participer à 2 réunions d'information syndicale, décomptées de leur temps d'animation : soit en remplacement (si elles se déroulent simultanément), soit en récupération (si elles se déroulent sur des temps différents). Dans tous les cas, vous voudrez bien prendre contact avec un conseiller pédagogique afin d'évoquer avec lui les modalités de récupération.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe de circonscription.

Le serveur sera ouvert **à partir du 18 septembre** et la clôture des inscriptions est fixée au **2 octobre 2015**.

### II-2 Réunion des directeurs :

Suite à la parution des nouveaux documents départementaux cadrant les sorties scolaires, j'invite les directeurs des écoles maternelles et élémentaires à une rencontre qui sera l'occasion d'échanger sur ce point. Nous aborderons également l'articulation des activités temps scolaire et hors temps scolaire

Les rencontres se dérouleront à **l'école élémentaire des Carrois, à Fontaine les Dijon**. 3 dates vous sont proposées :

- lundi 05 octobre de 16h30 à 17h30
- mardi 06 octobre de 16h45 à 17h45
- jeudi 07 octobre de 17h à 18h

Afin de préparer au mieux l'accueil, je vous demande de communiquer à Jean Christophe Vaillaut, CPC de circonscription, votre choix.

### II-3 Réunion remplaçants :

J'invite les enseignants remplaçants à venir me rencontrer, dans les locaux du **site Rembrandt le mardi 13 octobre 2015 de 17 à 18h**, afin d'évoquer avec eux les points qui les concernent.

### II-4 Réunion pour les enseignants membres des RASED :

Les membres des RASED sont conviés à une réunion, dans les locaux de **l'école élémentaire Larrey le mardi 22 septembre 2015 de 16 à 17h**, afin d'échanger autour de la nouvelle organisation liée à l'évolution des secteurs d'intervention.

### II-5 Réunion pour les enseignants supplémentaires des PDMQDC :

Je rencontrerai, à l'**école élémentaire Alsace, le jeudi 17 septembre à 16h30,** les enseignants supplémentaires des dispositifs "Plus De Maîtres Que De Classes", afin de préciser les modalités d'intervention à mettre en œuvre pour l'année 2015-16.

### II-6 Agrément parents bénévoles 2 :

Un encadrement renforcé est nécessaire lorsque :

- une sortie scolaire est prévue autour d'une activité à taux d'encadrement renforcé (cyclisme sur route, VTT, orientation, natation, ski de fond, équitation,,...)
- une activité natation est organisée à l'école maternelle

Afin de pouvoir organiser au mieux les interventions de Nathalie Wouschil, CPC de circonscription, je vous demande de lui faire parvenir vos demandes d'agrément parents bénévoles 2, pour toute l'année scolaire, **avant le 16 octobre 2015.**

## III. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES

### III-1 Site de circonscription :

Les enseignants sont invités à consulter régulièrement le site de circonscription afin de prendre connaissance des dernières informations.

### III-2 Projet patrimoine

J'attire votre attention sur la mise ne place du **parcours d'éducation artistique et culturelle**, qui vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. (BO n° 28 du 9 juillet 2015)

Il se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

L'appel à **projet « Patrimoines en Bourgogne »**, lancé conjointement par l'académie de Dijon et la DRAC de Bourgogne, favorise, dans un cadre interdisciplinaire, la découverte du patrimoine de proximité, et prend toute sa place dans la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle au sein des écoles.

Si vous êtes intéressés, vous pourrez trouver toutes les informations sur les pages du site académique de l'action culturelle : http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article692#692

J'appelle votre attention sur la date de retour des candidatures qui est a été repoussée **au 2 octobre 2015**. Les différents formulaires d'appel à projet, vous ont été communiqués par messagerie électronique le 24 août 2015.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Jean Christophe Vaillaut, CPC.

### III-3 Promotion du sport scolaire : *(BO n°17 du 23 avril 2015)*

L'année 2015-2016 sera marquée par l'organisation en France de grands événements sportifs tels que l'Euro 2015 de basket, les championnats d'Europe 2015 de cross-country, les championnats d'Europe de badminton et l'UEFA - Euro 2016 de football.

En prenant appui sur ces différentes manifestations, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs européennes et sportives dans le cadre d'une **Année du sport de l'école à l'université.** Au-delà des grands événements sportifs, ces initiatives pourront également s'appuyer sur des temps forts comme la Journée du sport scolaire qui se déroulera **le mercredi 16 septembre 2015.**

Les écoles désirant participer à la journée du sport scolaire, peuvent communiquer leur projet à Nathalie Wouschil, CPC. Toute opération visant à mettre en avant le sport, comme vecteur des valeurs éducatives et citoyennes, est à promouvoir.

*La rentrée 2015-2016 s'est déroulée dans de bonnes conditions pour nos élèves. Tous les membres de l'équipe de circonscription ont fait de leur mieux pour vous accompagner en ce début d'année. Je vous remercie tous d'avoir contribué à cette réussite.*

L'IEN DIJON OUEST
Alain NIERMONT